

## **A2: Soutien à l'initiative pour les crèches : parce que les enfants sont politiques !**

*Proposition du Comité directeur à l'intention de l'Assemblée annuelle du 19 février 2022, en ligne/Berne*

Le Comité directeur propose de soutenir l'initiative populaire fédérale « Pour un accueil extrafamilial de qualité et abordable pour toutes et tous (initiative pour les crèches) » du PS Femmes\* Suisse et du PS Suisse, en s'engageant sur un quota de 3'000 signatures.

Motif : Le titre de cette proposition est peut-être un peu excessif. Nous pourrions sûrement débattre d'à partir de quand les enfants peuvent être considéré·es comme des entités politiques. Mais l'initiative ne concerne pas que les enfants, mais aussi et surtout leur parents et leur prise en charge. Cela fait assez peu débat à la JS : la façon dont une société se répartit la tâche de s'occuper de sa progéniture est une décision politique, et donc sociale. La prochaine initiative du PS Femmes\* et du PS Suisse, qui devrait être lancée au printemps 2022, permettra de sortir du modèle conservateur de répartition des tâches dans la famille, et créera plus d'égalité entre les familles à faible et à haut revenu.

L'initiative veut garantir que l'accueil extrafamilial des enfants soit accessible et abordable pour toutes les familles de Suisse. Aujourd'hui, l'offre et les coûts et crèches et des autres offres de garde d'enfants (famille de jour, garde d'enfants dans les écoles) dépendent largement du lieu de résidences et des moyens financiers. On a surtout développé les places en crèches dans les zones urbaines. Les différences en termes de places et de coûts se sont donc accrues. L'initiative offre une solution pour l'ensemble du territoire, et veut permettre que tout enfant en Suisse ait accès à une place en crèche ou à une offre de garde similaire. L'initiative veut également améliorer les conditions de travail des professionnel·les de l'accueil et garantir un accueil de qualité.

Le Comité directeur propos le soutien à l'initiative. Il propose en outre de prendre un quota de 3'000 signatures afin de joindre le soutien aux actes.

Texte d'initiative d'après l'envoi pour le Congrès du PS (État au 28 janvier 2022) :

***Initiative populaire fédérale « Pour un accueil extrafamilial de qualité et abordable pour toutes et tous (Initiative pour les crèches) »***

*La Constitution fédérale est modifiée comme suit :*

### ***Art. 116a Accueil extrafamilial pour enfants***

<sup>1</sup>*Les cantons pourvoient à une offre suffisant et adéquate en matière d'accueil extrafamilial institutionnel d'enfants.*

<sup>2</sup>*L'offre est ouverte à tous les enfants dès l'âge de trois mois jusqu'à la fin de l'école primaire. Elle doit servir l'intérêt supérieur de l'enfant et être conçue en fonction des besoins des parents pour assurer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale.*

<sup>3</sup>*Le personnel d'encadrement doit avoir la formation appropriée et être rémunéré en conséquence. Leurs conditions de travail doivent permettre un accueil de bonne qualité.*

<sup>4</sup>*La Confédération prend en charge deux tiers des coûts. Les cantons peuvent prévoir que les parents participent également aux coûts en fonction de leur capacité économique. La contribution des parents ne peut dépasser, au total, dix pour cent de leur revenu imposable.*

<sup>5</sup>*La Confédération peut fixer des principes de base. Si, cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente disposition, l'offre en matière d'accueil reste insuffisante et inadéquate, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.*

Recommandation du Comité directeur : accepter